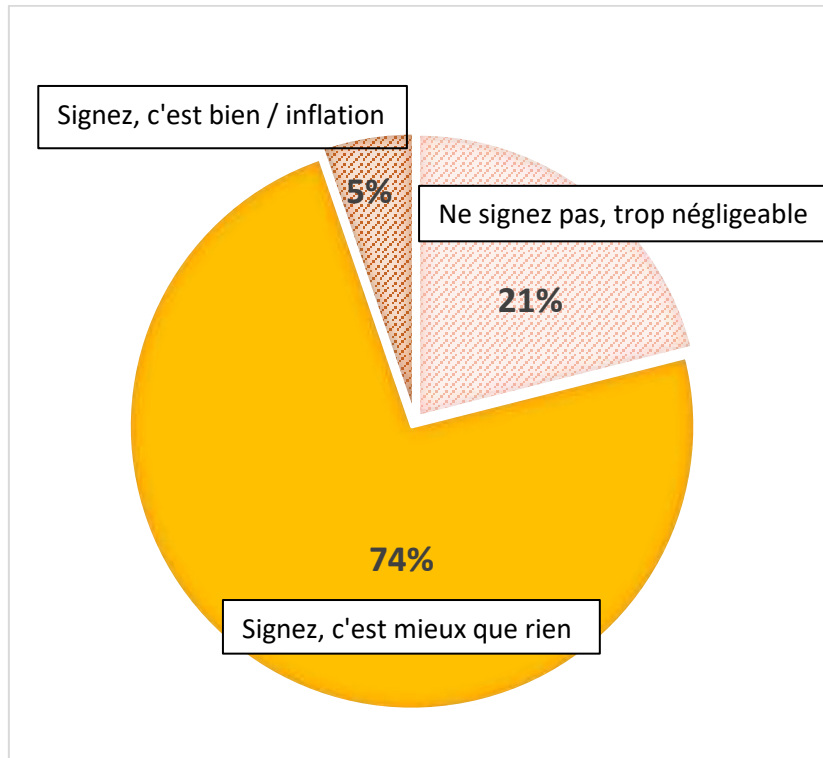




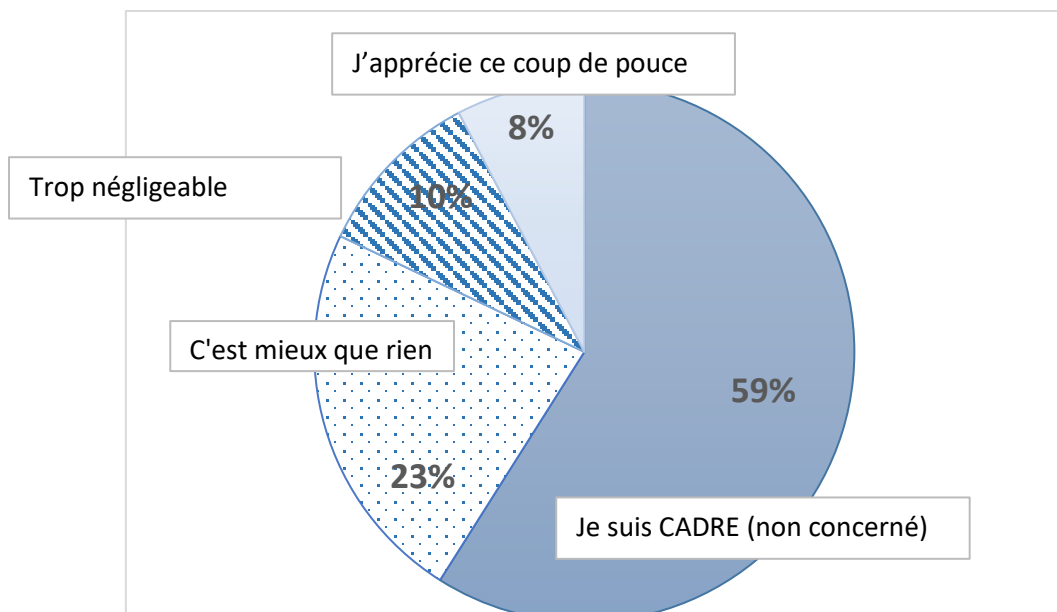
# NAO 2021

Sondage du 8 mars 2021 (adhérents 2020)

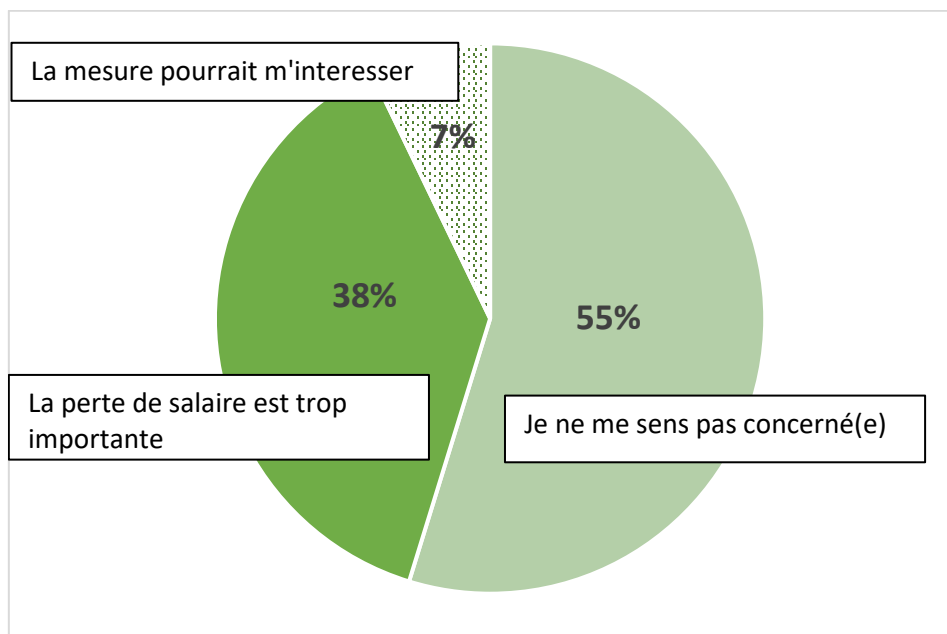
**Proposition 1** : les salaires bruts annuels effectifs seront augmentés de 360 € au 1er janvier 2021  
- Qu'en pensez-vous ?



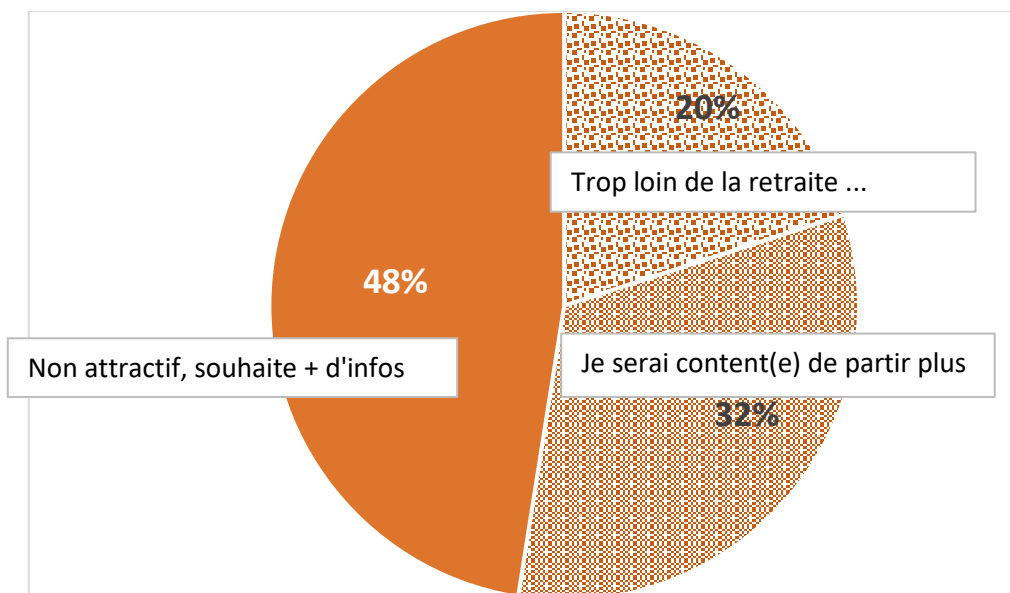
**Proposition 2** : Prime d'ancienneté NON CADRE - la valeur du point servant au calcul de la prime d'ancienneté des non cadres portée à 5,70€- Qu'en pensez-vous ?



**Proposition 3** : Mise en place d'un complément de salaire pour les congés de proche aidant ou de présence parentale, limité à 35€ brut par jour d'absence dans la limite des 66 jours (ce qui se rajoute au montant CAF de 42€ si en couple ou 52€ si isolé) par jour



**Proposition 4** : Eligibilité à l'aménagement de fin de carrière : conversion volontaire de la prime de fin de carrière en jours pour que les séniors puissent quitter l'entreprise par anticipation et/ou avoir quelques jours d'aménagement 2 ans avant la date déclarée de départ en retraite



**En conclusion, le SNA signe l'accord NAO 2021, avec des réserves sur la Proposition 4 (toiletage par le biais de transfert CET/PERCO notamment), Car, telle que rédigée la mesure n'a d'intérêt que de « favoriser l'anticipation de mesures de transfert et de capitalisation des compétences tout en améliorant la visibilité de Lectra sur les dates de départ en retraite (voir mail de Daniel HARARI du 15 mars 2021) »**

**Question diverse : Vous avez été informés du projet de rachat de l'entreprise GERBER. Les élus du CSE vont rendre un avis dans quelques jours. Quel est votre sentiment ?**

